

# Fiducie canadienne de bourses d'études – Plan traditionnel

États financiers semestriels

30 avril 2025

Non audité



## Table des matières

---

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2
Tableaux des flux de trésorerie	3
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	4
Notes annexes	5

États financiers semestriels non audités

Les états financiers semestriels ci-inclus n'ont pas été examinés par les auditeurs externes du Régime, conformément aux normes de certification s'appliquant à l'examen d'états financiers intermédiaires.

# États de la situation financière

Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
		(audité)
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	303 \$	389 \$
Placements, à la juste valeur (note 4 et Tableau complémentaire 1)	2 679	2 996
Produits à recevoir et autres débiteurs	64	68
	3 046	3 453
<b>Passif</b>		
Subventions gouvernementales à payer	15	–
Créditeurs et charges à payer	1 016	782
	1 031	782
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>2 015</b>	<b>2 671</b>
<b>Représenté par :</b>		
<b>Fonds non discrétionnaires</b>		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	755	856
Dépôts des souscripteurs (note 7)	56	121
Subventions gouvernementales	134	314
Revenu tiré des subventions gouvernementales	52	509
Fonds général (note 8)	1 018	871
	2 015 \$	2 671 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA  
Administrateur



Peter Lewis  
Président et chef de la direction

# États du résultat global

Pour les semestres clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
<b>Produits</b>		
Intérêts	26 \$	43 \$
Pertes réalisées sur la vente de placements	(47)	(29)
Variation des profits latents	77	69
	56	83
<b>Charges</b>		
Frais d'administration et frais de tenue de compte (note 3a)	8	10
Frais de gestion de portefeuille	2	3
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	1	1
	11	14
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations</b>	<b>45 \$</b>	<b>69 \$</b>

# États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les semestres clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de la période</b>	<b>2 671 \$</b>	<b>3 543 \$</b>
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	45	69
Transferts à des régimes internes et externes	(425)	(474)
	(380)	(405)
<b>Décassements</b>		
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(174)	(202)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs (note 7)	(65)	(42)
Paiements aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(20)	(87)
Subventions gouvernementales	(16)	(49)
Remboursement de produits	(1)	(7)
<b>Total des paiements aux bénéficiaires</b>	<b>(37)</b>	<b>(143)</b>
<b>Total des décaissements</b>	<b>(276)</b>	<b>(387)</b>
<b>Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>(656)</b>	<b>(792)</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de la période</b>	<b>2 015 \$</b>	<b>2 751 \$</b>

# Tableaux des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 avril 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	45 \$	69 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Pertes réalisées sur la vente de placements	47	29
Variation des profits latents	(77)	(69)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution des produits à recevoir et autres débiteurs	4	8
Augmentation des subventions gouvernementales à payer	15	5
Augmentation des créditeurs et charges à payer	234	273
Achat de placements	(974)	(745)
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	1 321	612
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>615</b>	<b>182</b>
<b>Activités de financement</b>		
Transferts à des régimes internes et externes	(425)	(474)
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(174)	(202)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs <i>(note 7)</i>	(65)	(42)
Paiements aux bénéficiaires	(37)	(143)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>(701)</b>	<b>(861)</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(86)</b>	<b>(679)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>389</b>	<b>845</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>303</b>	<b>166</b>
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :</b>		
Impôt déduit à la source	– \$	– \$
Intérêts reçus	30	51

# Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 30 avril 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
<b>Obligations</b>					
<b>Fédérales – 89,8 %</b>					
Fiducie du Canada pour l'habitation	0,95	15 juin 2025	260	259	259
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,25	15 juin 2026	100	99	98
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,90	15 sept. 2026	150	149	147
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,10	15 déc. 2026	100	98	97
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 juin 2027	125	125	124
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,65	15 mars 2028	125	125	125
Gouvernement du Canada	3,75	1 <sup>er</sup> mai 2025	125	125	124
Gouvernement du Canada	2,25	1 <sup>er</sup> juin 2025	30	30	29
Gouvernement du Canada	3,50	1 <sup>er</sup> août 2025	250	250	250
Gouvernement du Canada	0,50	1 <sup>er</sup> sept. 2025	250	248	243
Gouvernement du Canada	0,25	1 <sup>er</sup> mars 2026	120	118	117
Gouvernement du Canada	1,50	1 <sup>er</sup> juin 2026	250	247	232
Gouvernement du Canada	1,00	1 <sup>er</sup> sept. 2026	400	392	374
Gouvernement du Canada	1,25	1 <sup>er</sup> mars 2027	125	122	122
Gouvernement du Canada	1,00	1 <sup>er</sup> juin 2027	150	146	143
Gouvernement du Canada	2,75	1 <sup>er</sup> sept. 2027	145	146	141
				2 679	2 625
<b>Total des placements à revenu fixe – 89,8 %</b>				<b>2 679</b>	<b>2 625</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – 10,2 %</b>				<b>303</b>	<b>303</b>
<b>Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %</b>				<b>2 982</b>	<b>2 928</b>
<b>Représenté par :</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				303	
Placements, à la juste valeur				2 679	
				<b>2 982</b>	

# Notes annexes

Semestres clos les 30 avril 2025 et 2024

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

## Note 1. Nature des activités

Le Plan traditionnel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime ») est un régime d'épargne-études collectif qui a été établi le 1<sup>er</sup> septembre 1988. Le Régime n'est plus en vente depuis juin 2000. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré par Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des frais de souscription et des frais de tenue de compte sont déduits des cotisations versées par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur :

- i) au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire est devenu un étudiant admissible à recevoir le premier paiement d'aide aux études (« PAE »);
- ii) au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire n'est pas encore devenu un étudiant admissible, auquel cas le bénéficiaire renoncera à toutes les subventions gouvernementales (comme il est décrit ci-dessous); ou
- iii) au moment de la résiliation de la convention.

Le revenu de placement réalisé sur le solde du capital des souscripteurs sert au versement des PAE à des étudiants admissibles. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCÉE »), le Bon d'études canadien (le « BEC ») et l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles avec leurs PAE.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis; après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements

versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

## Note 2. Méthodes comptables significatives

### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 18 juin 2025.

### b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

### c) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* et reprend sans les modifier bon nombre des dispositions d'IAS 1, en plus d'ajouter de nouvelles dispositions, y compris les catégories spécifiées et les sous-totaux définis.

IFRS 18 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 et l'application anticipée est permise.

Le Régime évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

### d) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2025 et 2024

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

## Note 2. Méthodes comptables significatives (suite)

### d) Instruments financiers (suite)

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>i)</sup>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti <sup>ii)</sup>
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti <sup>ii)</sup>
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti <sup>iii)</sup>
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti <sup>iii)</sup>
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti <sup>iii)</sup>

i) Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations des profits et des pertes latents sont comptabilisées dans les états du résultat global.

ii) Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés qui sont détenus aux fins de perception de flux de trésorerie contractuels et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

### e) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions et les fonds négociés en bourse (les « FNB »).

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché.

Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

La note 9 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

### f) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

### g) Dépôts des souscripteurs, frais de souscription et frais de tenue de compte

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers, déduction faite des frais de souscription et des frais de tenue de compte. Ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Les frais de souscription sont déduits des dépôts des souscripteurs et sont perçus sur une période pouvant aller jusqu'à 32 mois à compter de la date du dépôt initial. Les frais de tenue de compte sont payés annuellement à la Fondation à même les dépôts de ces souscripteurs et sont comptabilisés sur la durée de l'exercice.

### h) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

### j) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

# Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2025 et 2024

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

## Note 2. Méthodes comptables significatives (suite)

### k) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

## Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

### a) Administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à Épargne CST, en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement, la responsabilité d'administrer le Régime. La convention est renouvelable annuellement le 1<sup>er</sup> novembre.

Les frais d'administration et frais de tenue de compte sont versés à la Fondation. Les frais d'administration sont des frais annuels de 0,5 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci.

Au cours du semestre clos le 30 avril 2025, un montant de 8 \$ a été comptabilisé à titre de frais d'administration et de frais de tenue de compte (2024 – 10 \$). Les frais d'administration et les frais de tenue de compte inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2025 s'élevaient à 1 \$ (31 octobre 2024 – 1 \$).

### b) Honoraires versés pour les services d'un comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant offre des services indépendants d'examen et de surveillance des conflits d'intérêts liés à la gestion des Régimes. Au cours du semestre clos le 30 avril 2025, le Régime a comptabilisé une charge de néant (2024 – néant) pour les services du comité d'examen indépendant. Aucun montant n'a été inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2025 ou au 31 octobre 2024.

### c) Honoraires versés pour superviser et diriger les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant inférieur à 1 \$ (2024 – néant) facturé par Épargne CST au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Aucun montant n'a été inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2025 ou au 31 octobre 2024 relativement à ces charges.

### d) Honoraires versés pour les services de gestion de placements fournis par Gestion d'actifs C.S.T. Inc.

Épargne CST a nommé Gestion d'actifs C.S.T. Inc. (« Gestion d'actifs C.S.T. »), une entité sous contrôle commun avec Épargne CST, à titre de gestionnaire de placement pour une partie des comptes de placement du Régime. L'entente demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée à la suite d'un préavis de 30 jours. La juste valeur du total des placements gérés par Gestion d'actifs C.S.T. s'élevait à 2 679 \$ au 30 avril 2025 (31 octobre 2024 – 3 044 \$).

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 2 \$ facturé par Gestion d'actifs C.S.T. au titre des charges engagées pour la prestation de ces services (2024 – 2 \$). Les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de néant à payer à Gestion d'actifs C.S.T. au 30 avril 2025 relativement à ces charges (31 octobre 2024 – néant).

## Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Le capital reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

## Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

## Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime.

# Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2025 et 2024

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

## Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et au mandat de placement.

### a) Risque de marché

#### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt sur le marché et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la duration, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement	
	30 avr. 2025	31 oct. 2024
Moins de 1 an	45 %	74 %
De 1 an à 3 ans	55 %	26 %
<b>Total des titres de créance</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Au 30 avril 2025, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 2 982 \$ (31 octobre 2024 – 3 385 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 29 \$ (31 octobre 2024 – 207 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 29 \$ (31 octobre 2024 – 207 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

#### ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de

marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les actions et les FNB. Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, le Régime ne détenait aucune action ni aucun FNB.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d'une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L'exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous :

Notation	30 avril 2025		31 octobre 2024	
	% du total du fonds de placement	Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	90 %	2 679 \$	72 %	2 423 \$
AA/AA(élevée)/AA(faible)	0 %	–	17 %	573
Non noté à court terme	10 %	303	11 %	389
<b>Total des titres de créance</b>	<b>100 %</b>	<b>2 982 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>3 385 \$</b>

DBRS Morningstar a été la source principale pour l'obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor's Financial Services LLC et Moody's Investors Service, Inc.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

### d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024, le Régime ne détenait aucun placement étranger.

# Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2025 et 2024

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

## Note 7. Dépôts des souscripteurs

La variation des dépôts des souscripteurs pour les semestres clos les 30 avril est la suivante :

	2025	2024
Transferts de capital interrégimes	(7)\$	(6)\$
Remboursement du capital	(58)	(36)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs	(65)	(42)
<b>Solde au début de la période</b>	<b>121</b>	<b>165</b>
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>56 \$</b>	<b>123 \$</b>

## Note 8. Fonds général

La Fiducie canadienne de bourses d'études (la « Fiducie canadienne ») est une fiducie légale regroupant le Plan I, le Plan II et le Plan traditionnel (les « Régimes »). Les Régimes sont enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre de régimes d'épargne-études. Le Fonds général est un compte distinct de la Fiducie canadienne et il obtient son revenu des sources suivantes :

- i) des produits réalisés sur le revenu cumulé des souscripteurs entre la date d'échéance des conventions des souscripteurs et celle à laquelle les fonds sont versés à des étudiants admissibles sous la forme de PAE;
- ii) des produits réalisés sur le revenu auquel ont renoncé les souscripteurs qui ont résilié leur régime avant l'échéance;
- iii) du revenu non réclamé par les bénéficiaires avant la date d'expiration de la période d'admissibilité;
- iv) des paiements de capital et de revenu non réclamés.

Selon l'acte de fiducie de la Fiducie canadienne, le Fonds général peut être utilisé pour financer les PAE pour des étudiants admissibles dans l'un des régimes actifs de la Fiducie canadienne.

Au 30 avril 2025, le solde du Fonds général inclus dans l'état de la situation financière était de 1 018 \$ (31 octobre 2024 – 871 \$).

## Note 9. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les produits à recevoir et autres débiteurs, les débiteurs pour les titres vendus, les subventions gouvernementales à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les créditeurs pour les titres achetés, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i) Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- ii) Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- iii) Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

### Actifs évalués à la juste valeur au 30 avril 2025

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	2 679 \$	– \$	2 679 \$
<b>Total des placements, à la juste valeur</b>	<b>– \$</b>	<b>2 679 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 679 \$</b>

### Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	2 996 \$	– \$	2 996 \$
<b>Total des placements, à la juste valeur</b>	<b>– \$</b>	<b>2 996 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 996 \$</b>

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux pour le semestre clos le 30 avril 2025 et l'exercice clos le 31 octobre 2024.

# Fiducie canadienne de bourses d'études

## **Parrainé par la**

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études  
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600  
Toronto (Ontario) M2J 5B8  
1 877 333-7377

## **Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur**

Épargne C.S.T. inc.  
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600  
Toronto (Ontario) M2J 5B8

## **Fiduciaire**

Fiducie RBC Services aux investisseurs  
155 Wellington Street West, 2<sup>nd</sup> Floor  
Toronto (Ontario) M5V 3L3

## **Auditeur**

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
Bay Adelaide East  
8 Adelaide Street West, Suite 200  
Toronto (Ontario) M5H 0A9

## **Banque**

Banque Royale du Canada  
Royal Bank Plaza  
South Tower  
200 Bay Street, 10<sup>th</sup> Floor  
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à [www.epargnecst.ca](http://www.epargnecst.ca)

